

VOUS INFORME QUE CE DOCUMENT FAIT L'OBJET D'UNE PROCEDURE DE

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le présent document est établi en un (1) exemplaire original signé par voie électronique par chacune des parties, qui ont consenti à l'utilisation de ce procédé et reconnu comme totalement valable ledit procédé de signature.

La version numérique de ce document a une valeur juridique probante complète, sa re-matérialisation sur papier n'est pas nécessaire.

La signature électronique vaut signature de **toutes les pages** et en conséquence remplace le **paraphe** de chacune des pages.

Les Parties reconnaissent que le procédé technique de signature électronique mis en œuvre permet de garantir et constituer la preuve de (i) l'identification du signataire du document, (ii) la préservation de l'intégrité de son contenu. Les Parties renoncent expressément à contester la recevabilité, la validité et la force probante de la signature électronique du présent document.

Les Parties conviennent que l'acte signé ce jour (i) constituera l'original dudit acte (ii) constituera une preuve par écrit, au sens des articles 1364 et suivants du Code civil, pouvant être valablement opposée aux Parties (iii) sera susceptible d'être produit en justice en cas de litige.

Les Parties reconnaissent enfin que le présent document signé par voie électronique sera le cas échéant admis comme original devant les tribunaux et fera la preuve des contenus qu'il contient, preuve recevable, valable et opposable entre les Parties, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un document qui revêt une signature manuscrite, conformément aux articles 1356, 1366 à 1368 du Code civil.

Les signataires ci-dessous ont signé numériquement :

Signé le 19/01/2024

Remi LAMBERT

par Remi LAMBERT

✓ Signé et certifié par yousign 

**ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
SUPÉRIEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ÉLECTRONIQUE DE L'OUEST**

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

*10 boulevard Jean Jeanneteau
49107 ANGERS Cedex 2*

***Exercice clos le 31 août 2023
Rapport sur les comptes annuels***



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Sophie GRANIER
Rémi LAMBERT
Anne PANANCEAU-MOCHER
Quentin LE MEUR
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit – Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre – CS 60119 – 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél 02 41 22 22 30 – Fax 02 41 47 47 95 – E-mail beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 Août 2023**

A l'Assemblée Générale de l'Association d'Enseignement Technique Supérieur d'Electronique de l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association d'Enseignement Technique Supérieur d'Electronique de l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

La note 7 « Tableau des provisions » de l'annexe expose l'état des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciation. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations qui en résultent.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé
Signé numériquement
Pour **TGS France Audit**,

Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Rubriques	Brut	Amortissement	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 446	1 446	0	0
Donation temporaire d'usufruit				
Autres immobilisations incorporelles	620 149	615 646	4 503	36 990
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	621 595	617 092	4 503	36 990
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 021 910		4 021 910	4 021 910
Constructions	31 910 838	10 275 543	21 635 295	22 752 521
Installations techniques, mat. et outillage industriels	10 045 417	8 900 678	1 144 739	1 206 807
Autres immobilisations corporelles	876 258	565 259	310 999	241 911
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	46 854 424	19 741 481	27 112 943	28 223 150
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 000		1 000	1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 040 097		1 040 097	1 040 097
Prêts	93 895		93 895	68 021
Autres immobilisations financières	95 398		95 398	95 398
Total immobilisations financières	1 230 391		1 230 391	1 204 517
ACTIF IMMOBILISE	48 706 411	20 358 573	28 347 838	29 464 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Total des stocks				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	2 088 416	100 205	1 988 211	2 045 734
Autres créances	2 386 552		2 386 552	1 982 669
Créances reçues par legs ou donations				
Total des créances	4 474 969	100 205	4 374 764	4 028 403
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	7 186		7 186	7 546
Disponibilités	2 659 296		2 659 296	3 334 412
Total disponibilités et divers	2 666 482		2 666 482	3 341 958
ACTIF CIRCULANT	7 141 452	100 205	7 041 246	7 370 361
Charges constatées d'avance	248 442		248 442	144 598
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	56 096 307	20 458 778	35 637 528	36 979 618



Bilan Passif

Rubriques	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	7 514 558	7 933 352
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds complémentaire		
Écarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(551 765)	(418 793)
Total situation nette	6 962 793	7 514 558
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	11 457 943	11 207 806
Provisions réglementées		
TOTAL I	18 420 736	18 722 364
Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	739 540	429 816
Fonds dédiés sur ressources liées à générosité public	38 660	28 660
TOTAL II	778 200	458 475
Provisions pour risques	495 600	130 000
Provisions pour charges	401 707	439 818
TOTAL III	897 307	569 818
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 727 401	11 453 736
Emprunts et dettes financières divers	22 554	23 402
Total dettes financières	10 749 955	11 477 138
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 915	701 109
Dettes des legs et donations		
Dettes fiscales et sociales	1 092 727	1 148 660
Total dettes d'exploitation	1 581 643	1 849 770
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 787	84 778
Autres dettes	121 847	279 129
Total dettes diverses	225 634	363 908
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 984 048	3 538 142
TOTAL IV	15 541 282	17 228 959
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	35 637 528	36 979 618

Compte de résultat (partie 1)

Rubriques	Net au 31/08/2023	Net au31/08/2022
Cotisations	1 905	2 620
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	10 397 152	10 070 053
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subvention d'exploitation	2 426 858	2 314 824
Versement des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	167 066	186 576
Mécénats		
Legs, donation et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 151 750	261 379
Utilisation des fonds dédiés	83 685	46 558
Autres produits, reprise activité prépa	781 004	1 121 852
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 009 421	14 003 864
CHARGES EXTERNES		
Achat de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	135 474	230 937
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	3 408 303	3 475 319
Aides financières	277 144	276 668
Total charges externes	3 820 921	3 982 924
IMPÔTS, TAXES ET ASSIMILÉS	172 992	193 704
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	6 295 750	6 132 940
Charges sociales	2 562 276	2 620 532
Total charges de personnel	8 858 026	8 753 472
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 611 904	1 675 701
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions	422 396	215 016
Reports en fonds dédiés	403 410	289 855
Total dotations d'exploitation	2 437 710	2 180 572
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 024 650	19 534
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 314 299	15 406 875
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 304 878)	(1 126 344)



Compte de résultat (partie 2)

Rubriques	Net au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 304 878)	(1 126 344)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	48 078	48 734
Autres intérêts et produits assimilés	13 670	789
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	61 749	49 529
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	290 333	304 693
Différences négatives de change		104
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	290 333	304 797
RESULTAT FINANCIER	(228 584)	(255 268)
RESULTAT COURANT	(1 533 462)	(1 381 612)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	109 612	24 990
Produits exceptionnels sur opérations en capital	650 762	859 117
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	760 374	884 108
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(32 669)	21 783
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 200	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(29 469)	21 783
RESULTAT EXCEPTIONNEL	789 843	862 325
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(191 855)	(100 494)
TOTAL DES PRODUITS	15 831 545	14 937 501
TOTAL DES CHARGES	16 383 310	15 356 295
BENEFICE ou PERTE	(551 765)	(418 793)

Préambule

Annexe relative aux comptes sociaux de l'association ESEO arrêtés au 31/08/2023 qui fait apparaître un résultat déficitaire en Euros de (551 765) € et un total de bilan de 35 637 528 €.

L'exercice considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Présentation de l'association

L'association dispense, au travers des établissements qu'elle gère, un enseignement et une formation professionnelle qui ont pour objet d'assurer une formation générale et une formation technologique et professionnelle dans les métiers des nouvelles technologies.

En tant qu'experte des nouvelles technologies, l'ESEO a pour objectif d'aider tant les jeunes que les entreprises à bénéficier de toutes les opportunités offertes par la révolution numérique.

Pour mettre en œuvre ses missions, l'association agit en harmonie avec la Charte de l'ESEO, les orientations de la Fédération des Etablissements d'enseignement Supérieur d'Intérêt Collectif.

Elle peut également mettre en œuvre des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement ayant des finalités similaires ou complémentaires.

Assurer la gestion et le fonctionnement directement par elle-même ou par délégation, desdits établissements, institutions ou organismes, et à cet effet notamment engager ou mettre fin au contrat de travail de tous Directeurs, Chefs d'Etablissement et personnels, nécessaires à cet effet, de déterminer leurs fonctions et d'assurer leur rémunération, dans le respect des dispositions conventionnelles, réglementaires et légales en vigueur.

Acquérir ou prendre à bail tous biens mobiliers et immobiliers qu'elle jugera nécessaires ou utiles aux fins ci-dessus indiquées.

Etablir et entretenir des rapports suivis, dans le cadre des attributions statutaires ou légales de chacun d'eux, avec tous organismes, syndicats, associations et personnes morales de droit public ou de droit privé susceptibles de s'intéresser à ses activités et de concourir à leur développement.

Événements significatifs de l'exercice

L'exercice 2022/2023 a été marqué par les événements significatifs suivants :

- Evolution de la Direction avec l'arrivée de Sonia WANNER ;
- Plan de licenciement de 8 salariés ;
- Audit CTI ;
- Ouverture de la 1^{ère} année d'apprentissage à Vélizy.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du nouveau Plan comptable général, homologué par le règlement ANC 2019-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques :

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de l'utilité estimée de chaque immobilisation.

Les immobilisations incorporelles créées sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 321-17 du PCG.

- ✓ Logiciels
- ✓ Brevets Licences

Les durées d'amortissements retenues sont entre 2 et 5 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de l'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées et modes d'amortissement retenus pour les principaux types d'immobilisations sont les suivants :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Matériels et outillages ✓ Agencements et aménagements des constructions ✓ Matériel de bureau et informatique ✓ Mobilier | <p>5 ans ou 10 ans linéaire
entre 3 et 10 ans linéaire
entre 3 et 5 ans linéaire
10 ans linéaire</p> |
|--|--|

Les constructions des campus d'Angers et de Vélizy sont décomposées en 9 composants :

Nature des Composants	ANGERS		VELIZY	
	Taux Amts comptes	Durée	Taux Amts comptes	Durée
Structure principale Hts St Aubin	1.67%	60		
Structure principale Vélizy			2.50%	40
Composants Menuiseries ext / fermetures	4.00%	25	4.00%	25
Composants Cloisons-isol-fx plafonds	4.00%	25	4.00%	25
Composants élec.cour.forts/faibles-comm	5.00%	20	5.00%	20
Composants plomberie/sanit. Air comprimé	5.00%	20	5.00%	20
Composants chauffage rafraîch-ventil-désemb	6.67%	15	6.67%	15
Composants sols scellés – faïence	6.67%	15	6.67%	15
Composants peint. – teint. – sols minces	6.67%	15	6.67%	15
Composants ascenseurs – monte-charge	6.67%	15	6.67%	15

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4. CREANCES

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée au cas par cas des créances dont le recouvrement apparaît incertain et qu'il y a risque de perte probable.

Les factures à établir concernant les travaux de recherche sont évaluées en pourcentage de facturation.

5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision pour risques et charges est éventuellement constituée afin de couvrir un risque connu en fin d'exercice.

6. CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

7. INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Ces indemnités sont déterminées à partir de la Convention Collective de l'Enseignement Privé Indépendant (EPI) ou des engagements contractuels.

Les hypothèses retenues se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

Les variables économiques sont :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3.80 % correspondant au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).
- La revalorisation des salaires qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge. Les tables retenues dans le cadre de cette étude sont les suivantes :
 - Enseignants et Administratifs FESIC : profil 0.5%
 - Enseignants cadres anciens contrats : profil 0.5%
- Les charges sociales patronales. Les taux retenus pour cette évaluation sont les suivants :
 - Enseignants et Administratifs FESIC : 48%
 - Enseignants cadres anciens contrats : 45%
- La contribution employeur. Depuis le 1er janvier 2008, l'employeur est redevable d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés à compter du 1er janvier 2009. Les taux de contribution pris en compte sont les suivants :
 - Enseignants et Administratifs FESIC : 50%
 - Enseignants cadres anciens contrats : 50%
- Les droits conventionnels. L'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective ou de l'accord collectif si ceux-ci sont plus favorables que les indemnités légales. Les tables retenues par catégories sont les suivantes :
 - DEPART VOLONTAIRE :
 - Enseignants et Administratifs : Enseignement Privé Indépendant
 - Enseignants cadres anciens contrats : Contrat enseignant (DV)
 - MISE A LA RETRAITE :
 - Enseignants et Administratifs : Enseignement Privé Indépendant
 - Enseignants cadres anciens contrats : contrat enseignants (MR)

Les variables démographiques sont :

- La mobilité des actifs. Le taux de turnover ou taux de rotation du personnel représente le rapport entre le nombre de salariés ayant quitté l'entreprise et ceux présents. Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :
 - Enseignants et Administratifs FESIC : Turn-over moyen
 - Enseignants cadres anciens contrats : Turn-over moyen
- La probabilité de survie : Cette probabilité est déterminée à partir de tables statistiques de mortalité de la population française. Par exemple, la table INSEE indique le nombre de survivants à chaque âge



pour 100 000 individus à la naissance en faisant une distinction par sexe. Les tables retenues par catégorie sont les suivantes :

- Enseignants et Administratifs FESIC : INSEE 2015
- Enseignants cadres anciens contrats : INSEE 2015
- La ventilation des départs à la retraite. Les taux retenus sont les suivants :
 - Départ volontaire (Départ à l'initiative du salarié) : 100 %
 - Mise à la retraite par l'employeur : 0 %
- L'âge de départ en retraite
 - Enseignants et Administratifs FESIC : 60-67 ans
 - Enseignants cadres anciens contrats : 60-67 ans

8. PROVISION POUR DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Une provision pour dépréciation est constituée sur les immobilisations lorsque des circonstances rendent la valeur actuelle d'un bien inférieure à la valeur nette comptable.

9. FONDS DEDIES

La méthode de valorisation des fonds dédiés correspond aux sommes perçues et fléchées qui n'ont pas été utilisées durant l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 : Immobilisations

Le tableau de synthèse des immobilisations brutes est le suivant :

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	621 595			621 595
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 432 443	469 210	47 228	46 854 424
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 204 517	27 124	1 250	1 230 391
TOTAL GENERAL	48 258 556	496 334	48 478	48 706 411

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	621 595			621 595
TOTAL GENERAL	621 595			621 595

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
TERRAIN	4 021 910			4 021 910
CONSTRUCTION	31 567 902			31 567 902
AGENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	339 916	3 019		342 935
INSTALLATIONS TECHN. MAT & OUT. INDUSTRIELS	9 759 807	332 838	47 228	10 045 417
MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	742 905	133 352		876 258
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL GENERAL	46 432 443	469 210	47 228	46 854 424

12. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le total des immobilisations financières se décompose comme suit :

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 000			1 000
Autres titres immobilisés	1 040 097			1 040 097
Prêts et autres immobilisations financières	68 021	27 124	1 250	93 895
Dépôt de garantie – location locaux St Cloud	95 398			95 398
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 204 517	27 124	1 250	1 230 391

Note 2 : Tableau des amortissements

13. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaires, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue

Le tableau de synthèse des amortissements est le suivant :

Amortissements et provisions	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Immobilisations incorporelles	584 605	32 487		617 092
Immobilisations corporelles	18 209 292	1 579 417	47 228	19 741 481
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATION	18 793 898	1 611 904	47 228	20 358 573

14. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Amortissements et provisions	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	584 605	32 487		617 092
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	584 605	32 487		617 092

15. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Amortissements et provisions	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
TERRAIN				
CONSTRUCTION	9 062 098	1 085 496		10 148 595
AGENTS AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	93 199	33 748		126 948
INSTALLATIONS TECHN. MAT & OUT. INDUSTRIELS	8 553 000	394 906	47 228	8 900 678
MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	500 994	64 264		565 259
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 209 292	1 579 417	47 228	19 741 481

Note 3 Créances

ETAT DES CREANCES	Montant net	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 988 211	1 988 211	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 097	2 097	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 682	7 682	
Impôts sur les bénéfices (1)	191 855	191 855	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers (2)	1 765 603	1 765 603	
Débiteurs divers (3)	419 314	419 314	
Total des créances	4 374 764	4 374 764	

(1) Crédit Impôt Recherche 2022

(2) Subventions à recevoir

(3) Bourse ERASMUS, Taxe d'apprentissage, consignation TGI, prépa Mongazon, AssoConnect et litige Dassault

Note 4 Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/08/2023	31/08/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Autres créances	9 262	20 334
S/ Valeurs mobilières de placement	7 186	7 546
S/ Disponibilités		
TOTAL	16 448	27 880

Note 5 : Charges et produits constatés d'avance

16. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Nature des charges	31/08/2023	31/08/2022
Charges d'exploitation :	248 442	144 598
Charges financières :		
Charges exceptionnelles :		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	248 442	144 598

Les charges constatées d'avance sont composées de charges d'exploitation ordinaires dont la répercussion est reportée à un exercice ultérieur.

17. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Nature des produits	31/08/2023	31/08/2022
Produits d'exploitation :	2 984 048	3 538 142
Produits financiers :		
Produits exceptionnels :		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 984 048	3 538 142

Les produits d'exploitation constatés d'avance concernent notamment, la subvention du Ministère pour un montant de 279 034 € (représentant 1/3 de la subvention 2023 de 837 102€), les soldes de 2 conventions de recherche pour 12 325 € non engagés au 31 août 2023, le solde de la CVEC non engagée. Les acomptes de 20% sur les scolarités et les paiements au comptant réglés à l'inscription pour 2 661 686 €.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 6 : Fonds propres

18. VARIATION DES FONDS PROPRES

	Montant au 31/08/2022	Augmentation	Diminution	Affectation résultat N-1	Résultat N	Montant au 31/08/2023
Fonds propres	7 933 352			(418 793.87)		7 514 558
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	(418 793)			418 793	(551 765)	(551 765)
Subventions d'investissement nettes	11 207 806	250 137.43				11 457 943
Total Fonds propres	18 722 364	250 137.43			(551 765)	18 420 736

Le Fonds Propres inclut le cumul des résultats réalisés chaque année

Note 7 : Tableau des provisions

19. PROVISIONS

Le tableau de synthèse des provisions est le suivant :

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Provisions pour risques et charges	569 818	402 000	74 510	897 307
Provisions pour dépréciation	1 086 769	20 396	1 006 960	100 205
TOTAL GENERAL	1 656 588	422 396	1 081 471	997 513

20. PROVISIONS POUR RISQUES

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES				

21. PROVISIONS POUR CHARGES

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Provisions pour pensions et obligations similaires	439 818		38 110	401 707
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
TOTAL PROVISIONS CHARGES	439 818		38 110	401 707

La provision pour pensions est constituée des Indemnités de Fin de Carrière.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Le taux d'actualisation de 3.80 % retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA.



22. PROVISION POUR RISQUE « AUTRES »

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Provision pour risque « autres »	130 000	402 000	36 400	495 600

23. PROVISIONS POUR DEPRECIATION

	Montant au 31/08/2022	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/08/2023
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisation de titres mis en équivalence				
Sur immobilisation de titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	105 015	20 396	25 206	100 205
Autres provisions dépréciations	981 754		981 754	
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 086 769	20 396	1 006 960	100 205

La provision est maintenue sur les créances de la promotion MEITNER 100 K€ .

Note 8 : Subventions d'investissement non réalisées

Les subventions d'investissement sont comptabilisées pour la totalité des sommes notifiées. Les subventions diverses d'investissement font l'objet d'un amortissement pour un montant de 28.3 K€, les subventions des collectivités pour le campus d'Angers sont amorties pour 527.8 K€, selon les règles d'amortissements des immobilisations concernées, en tenant compte en plus d'un amortissement du terrain sur une durée de 10 ans. Les subventions de Dijon Métropole pour le campus de Dijon sont amorties pour 93.7 K€. Les subventions d'investissements non consommées ont fait également l'objet d'une annulation pour solde d'un montant de 7.9 K€. Ces subventions ont été soldées par la reprise du compte 131019 en contrepartie du compte 777000 et par le solde du 441110 en contrepartie du compte 654000.

ETAT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS NON REALISEES	Montant au 31/08/2022	justifications	Notifications	Montant au 31/08/2023
Subventions d'investissements notifiées	148 644.69	(198 641.63)	900 000.00	850 003.06

Note 9 : Dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + de un an	10 727 401	740 461	3 940 251	6 046 687
Emprunts et dettes financières divers	22 554	22 554		
Fournisseurs et comptes rattachés	488 915	488 915		
Personnel et comptes rattachés	459 023	459 023		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	507 249	507 249		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	40 915	40 915		
Autres impôts, taxes et assimilés	82 332	82 332		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 787	103 787		
Autres dettes (dont charges à payer) (1)	121 847	121 847		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 984 048	2 984 048		
TOTAUX	15 538 075	5 551 136	3 940 251	6 046 687

Le capital remboursé des différents emprunts sur l'exercice a été de 726 305.40 €.

Note 10 : Charges à payer

Charges à payer	31/08/2023	31/08/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	710 699	772 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	103 787	84 778
Autres dettes		33 300
TOTAL	814 486	890 863

Note 11 : Fonds dédiés

	Montant au 31/08/2022	Reports	Utilisation	Montant au 31/08/2023
Sur subventions de fonctionnement	429 815.92	393 410.00	83 685.14	739 540.78
Sur dons manuels affectés	28 660.00	10 000.00	0	38 660.00
TOTAL DES FONDS DEDIES	458 475.92	403 410.00	83 685.14	778 200.78

Les fonds dédiés sur dons sont des dons non consommés BODET.

Note 12 : Effectifs moyens / site géographique

Les effectifs moyens Homme/Femme sur l'exercice ont été de :

	Site Angers		Site Paris		Site Dijon		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cadres	15.79	47.38	8.67	8.67	3.5	10.5	27.96	66.55
non cadres	16.69	10.23	5.43	0.4	3.96	3.96	26.08	14.59

AUTRES INFORMATIONS

Note 13 : Secteur Fiscal et Crédit Impôt Recherche

Dans le cadre de son activité, l'ESEO déclare un secteur fiscal dans lequel sont déclarées pour l'exercice 2022/2023 :

- Les activités de recherche, de formations professionnelles, de colloques fiscalisés et de locations accessoires de salles.

Au titre de ce secteur, l'ESEO peut bénéficier d'un crédit d'impôt recherche calculé sur l'ensemble des dépenses de recherche entrant dans le cadre du calcul du crédit d'impôt recherche dans la mesure où, dans le contexte de l'activité de recherche de l'ESEO, les dépenses de recherche fondamentale comme celles de recherche appliquée ont pour objectif un développement économique direct ou indirect.

C'est dans ce cadre que le calcul du crédit d'impôt recherche a été calculé par l'association et comptabilisé au cours de l'exercice pour un montant de 191 855 €.

Note 14 : Engagement hors bilan

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a octroyé à l'ESEO :

- Une subvention pour le financement d'acquisition d'immobilisations d'un montant maximal de 93 725€ représentant 25 % de 374 900 € d'investissements.

Une garantie sur les emprunts contractés par l'ESEO pour le nouveau campus des Hauts de St Aubin auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 33,33 %, répartis pour 1 123 333 € sur l'emprunt du Crédit Agricole et 1 166 667 € sur l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie a fait l'objet d'une convention entre la Région des Pays de la Loire et l'AETS-ESEO. Au 31/08/2022, les capitaux restants dus sur les emprunts du Crédit Agricole et de la Caisse des dépôts sous garantis du Conseil Régional des Pays de la Loire sont de 822 496€ et 859 896€.

Le Conseil Départemental de Maine et Loire a octroyé à l'ESEO :

Une garantie sur les emprunts contractés par l'ESEO pour le nouveau campus des Hauts de St Aubin auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 33,33 %, répartis pour 1 123 333 € sur l'emprunt du Crédit Agricole et 1 166 667 € sur l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie a fait l'objet d'une convention entre le Conseil Départemental de Maine et Loire et l'AETS-ESEO. Cette garantie est assortie d'une inscription



hypothécaire au profit du Conseil Départemental de Maine et Loire à concurrence de la garantie octroyée. Cette inscription hypothécaire peut venir en concours (clause « pari passu ») avec une hypothèque de même rang. Au 31/08/2022, les capitaux restants dus sur les emprunts du Crédit Agricole et de la Caisse des dépôts sous garantis du Conseil Départementale de Maine et Loire sont de 822 496€ et 859 896€.

La Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole a octroyé à l'ESEO :

- Une subvention pour le financement d'acquisition d'immobilisations d'un montant maximal de 50 000 € représentant 13,33 % de 374 900 € d'investissements.

Une garantie sur les emprunts contractés par l'ESEO pour le nouveau campus des Hauts de St Aubin auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 33,33 %, répartis pour 1 123 333 € sur l'emprunt du Crédit Agricole et 1 166 667 € sur l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie a fait l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole et l'AETS-ESEO. Au 31/08/2022, les capitaux restants dus sur les emprunts du Crédit Agricole et de la Caisse des dépôts sous garantis de la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole sont de 822 496€ et 859 896€.

La Communauté d'Agglomération Dijon Métropole a octroyé dans le cadre d'une convention de partenariat et d'une convention d'objectifs et de moyens à l'ESEO :

- Une subvention d'équilibre et de fonctionnement de 2 600 000€ pour accompagner l'ouverture et le développement du campus de Dijon sur les périodes scolaires 2017-2018 à 2024-2025. Les montants maximum alloués annuellement ne pourront pas dépasser 550 000€. Elle est reportée au résultat au rythme des dépenses constatées. A ce titre, 550 000€ ont été enregistrés sur l'exercice 2022-2023.

Tout financement additionnel public ou privé sur cette période viendra diminuer à due concurrence les subventions attribuées par Dijon Métropole.

Engagements donnés : Acquisition bâtiment Vélizy

- Pour le bâtiment acheté, l'AETS-ESEO a obtenu en date du 22 juin 2017 un prêt de 3 230 000€ auprès de la Société Générale au taux de 1.2% pour une durée de 180 mois dont 12 mois de différé partiel. Cet emprunt bénéficie d'un décaissement en plusieurs fois dans un délai maximum de 12 mois entre le 1^{er} et le dernier décaissement.
- Cet emprunt contracté par l'ESEO auprès de la Société Générale fait l'objet de 2 garanties :
 - Une inscription du privilège de prêteur de deniers sur un ensemble immobilier situé à Vélizy-Villacoublay (78140), rue Morane Saulnier dénommé « Lot B », figurant au cadastre sous la référence section AE numéro 381, à hauteur de 2 850 000 euros en principal.
 - Une hypothèque complémentaire sur un ensemble immobilier situé à Vélizy-Villacoublay (78140), rue Morane Saulnier dénommé « Lot B », figurant au cadastre sous la référence section AE numéro 381, à hauteur de 380 000 euros en principal.

Au 31/08/2023, le capital restant dû sur cet emprunt de la Société Générale est de 2 246 530€.

Engagements donnés : Aménagement Bâtiment Vélizy

- Le bâtiment acheté fait l'objet d'un réaménagement complet depuis août 2017 jusqu'en avril 2018. A ce titre, l'AETS-ESEO a obtenu en date du 22 juin 2017 un prêt de 2 770 000€ auprès de la Société Générale au taux de 1.2% pour une durée de 180 mois dont 12 mois de différé partiel. Cet emprunt bénéficie d'un décaissement en plusieurs fois dans un délai maximum de 12 mois entre le 1^{er} et le dernier décaissement.



Sa garantie sur l'emprunt contracté par l'ESEO auprès de la Société Générale est une hypothèque conventionnelle en second rang sur un ensemble immobilier situé à Vélizy-Villacoublay (78140), rue Morane Saulnier dénommé « Lot B », figurant au cadastre sous la référence section AE numéro 381, à hauteur de 2 770 000 euros en principal. Au 31/08/2023, le capital restant dû sur cet emprunt de la Société Générale est de 1 958 715€.

- A la suite du litige avec le premier groupement, l'ESEO a contracté un emprunt complémentaire afin de finir le réaménagement du bâtiment jusqu'en juin 2019. A ce titre, l'AETS-ESEO a obtenu en date du 24 avril 2019, un prêt de 2 000 000€ auprès de la Société Générale au taux de 1.39% pour une durée de 180 mois. L'emprunt bénéficie d'un décaissement unique.

Sa garantie sur l'emprunt contracté par l'ESEO auprès de la Société Générale est une hypothèque conventionnelle sur un ensemble immobilier situé à Angers (49107), 10 boulevard Jean Jeanneteau, figurant au cadastre section AD 49, 55 & 56, à hauteur de 2 000 000 euros en principal en rang utile. Au 31/08/2023, le capital restant dû sur cet emprunt de la Société Générale est de 1 474 978€.

Autorisations Préfectorales : Information complémentaire

- Les emprunts contractés auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et consignations ont été réalisés sous autorisation du préfet de Maine et Loire par arrêté du 6 mai 2011.
- Les emprunts contractés auprès de la Société Générale ont été réalisés sous autorisation du préfet de Maine et Loire par arrêté du 12 mai 2017.

Note 15 - Rémunération des dirigeants

Le Président et les membres du conseil ne sont pas rémunérés. Le Directeur de l'école est rémunéré pour sa fonction technique.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 16 : Litige travaux de réalisation Vélizy

Le litige avec le groupement initial qui devait assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, est clos.

La somme de 768.8 K€ nous a été versée en mai 2023.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 17 : Détail des ventes de prestations de service

	31/08/2023	31/08/2022
Scolarités Etudiants	6 773 506	7 190 960
Contrats de pro et formation continue	1 503 301	930 340
Produits d'apprentissage	1 718 489	1 492 037
Prestations pédagogiques	45 044	46 141
VAE	0	3 400
Prestations Recherche	291 989	353 610
Locations de salles	4 913	7 333
Inscriptions colloques	0	120
Autres produits	59 909	46 110
Total Prestations	10 397 152	10 070 053

Note 18 : Reprises / amortissements, provisions, transferts de charges

	31/08/2023	31/08/2022
Reprises de provisions		
Reprise de provisions pour risques et charges	74 510	74 476
Reprises de provisions sur créances	1 006 960	153 794
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	83 685	46 558
Reprises de provisions exceptionnelles		
TOTAL DES REPRISES DE PROVISIONS	1 165 156	274 828
Transferts de Charges		
Transferts de Charges	70 278	30 659
TOTAL DES TRANSFERTS DE CHARGES	70 278	30 659
TOTAL REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS	1 235 434	305 487

Note 19 : Concours Publics et subvention d'exploitation

	31/08/2023	31/08/2022
Concours publics		
Ministère Education Nationale Enseignement Supérieur	906 255	736 000
CROUS CVEC	68 801	62 669
Taxe d'apprentissage	444 669	499 925
Total Concours Publics	1 419 725	1 298 594
Subvention d'exploitation		
Subvention REGION	0	0
Subvention ALM	7 500	3 500
Subvention DIJON METROPOLE	553 000	550 000
Subvention diverses	423 383	25 870
Total subvention d'exploitation	983 883	579 370

	31/08/2023	31/08/2022
Subventions liées à des projets de Recherche		
Subventions Ministères - Recherche	0	204 994
Subvention REGION - Recherche	0	90 958
Subvention ALM - Recherche	0	48 500
Subventions diverses - Recherche	23 089	92 406
Total subvention liées à la recherche	23 089	436 858

Note 20 : Résultat financier

	31/08/2023	31/08/2022
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	48 078	48 734
Autres intérêts et produits assimilés	13 670	789
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	61 749	49 529
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	290 333	304 693
Différences négatives de change		104
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	290 333	304 797
RESULTAT FINANCIER	(228 584)	(255 268)

Note 21 : Résultat exceptionnel

	31/08/2023	31/08/2022
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	109 612	24 990
Produits exceptionnels sur opérations en capital (quote-part / subventions Investissements)	650 762	859 117
Reprises sur provisions	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	760 374.97	884 108.01
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(32 669)	21 783
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 200	
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(29 469.86)	21 783.85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	789 844.83	862 324.16

Les reports et reprise en fonds dédiés ont fait l'objet d'un reclassement en charges et produits d'exploitation.

